

Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission permanente d'épuration concernant l'étude du préavis municipal 08/2022

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 13 « Chemin du Bochet/Chemin des Esserts

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente d'épuration chargée d'examiner le préavis précité, s'est réunie le 23 août écoulé à 18 h 30 heures à la maison de commune. La commission était constituée de la manière suivante :

Président :	M. Allemann	SCD
Rapporteur :	M. Chappuis	ASSE
Commissaires :	M. Bernasconi	SCD
	M. Cattin	ASSE
Excusés :	M. Baddour	Les Vert-e-s
	M. Mermod	ASSE
	M. Hostettler	PLR
Déléguée municipale :	Mme Willi	ASSE

Préambule

On rappellera que le collecteur de concentration de l'Entente Mèbre-Sorge a pour fonction d'acheminer les eaux usées des communes de la dite Entente jusqu'à la STEP de Vidy. Cet ouvrage construit dès le début des années 60 nécessite un assainissement complet à réaliser par étapes. Assainissement qui a débuté en 2008 et doit se terminer normalement en 2029-2030.

Objet du présent préavis

Il s'agit en 2022 de procéder à la réhabilitation du secteur 13 du collecteur dit « Sorge » car, il est situé de part et d'autre du voûtage du cours d'eau éponyme. Voûtage dont le tracé passe sous l'autoroute actuelle. L'autoroute ayant été construite à posteriori, c'est la raison pour laquelle, une chambre de visite a ainsi été rendue inaccessible. Dans le cadre des présents travaux, il a donc été prévu de construire deux nouvelles chambres de visite afin de garantir l'accessibilité de l'ouvrage tant pour effectuer les présents travaux de réhabilitation que pour assurer les opérations d'inspection et de maintenance ultérieures.

Option retenue quant à sa réhabilitation

C'est donc le principe de réhabilitation par gainage qui a été retenu. Ce procédé largement utilisé aujourd'hui est parfaitement maîtrisé, il offre toutes les garanties en matière d'étanchéité, de résistance structurelle et de réduction des pertes de charges dues au frottement. C'est un tronçon d'une longueur de 570 m. qui va être ainsi traité.

Adjudication et réalisation des travaux

Les travaux seront adjugés une fois le présent préavis accepté par les Conseils communaux concernés et débiteront au printemps 2023

Financement

Comme décrit aux pt 5 et 6 du préavis, certains travaux n'avaient pas initialement été prévu. In fine c'est un montant global des travaux qui s'élève à CHF 453'000 à réparti entre la communes concernées selon la clef de répartition 2022, soit pour St-Sulpice une quote-part de 0.22 % du montant total.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux demandés par le présent préavis.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission permanente d'épuration vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal 08/2022 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (ci-après l'Entente) à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur « Sorge » sur le territoire de la commune d'Ecublens, secteur 13 - chemin du Bochet/chemin des Esserts ;
- D'allouer à la commission de l'Entente, le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 453'000.00 TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4 à 6 dudit préavis, dont la participation pour St-Sulpice se monte à CHF 997.00 ;
- D'amortir ce montant par la trésorerie courante.

Au nom de la commission permanente d'épuration

Le Président
Yves Allemann

Le Rapporteur
Olivier Chappuis